




---

*DECISION DU PRESIDENT DP2020-31*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,*

*Vu la délibération n°DL2018-19 du 11 décembre 2018 arrêtant le projet et le plan de financement du site unique du SMICTOM LGB à la construction d'un quai de transfert et au regroupement des services techniques,*

*Vu la décision n°DP2018-22 du 21 décembre 2018 relative à une demande de DETR, notamment pour la réalisation du quai de transfert à hauteur de 100 000€,*

*Vu le courrier du 6 mai 2019 de la préfecture de Lot-et-Garonne l'arrêté d'attribution d'une DETR de 100 000 € pour la réalisation du quai de transfert du SMICTOM LGB,*

*Vu la consultation de maîtrise d'œuvre relative à la création du site technique du SMICTOM LGB sur le site de CANTIRAN à VIANNE,*

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2018-19, le comité syndical du SMICTOM LGB a arrêté le projet de site unique à la réalisation d'un quai de transfert et au regroupement des services techniques.

Le plan de financement ci-dessous a été adopté en conséquence :

Désignation	Dépenses	Recettes
Etudes (dont maîtrise d'œuvre) € HT	200 000	
Travaux € HT	2 200 000	
DETR 20%		480 000
TVA 20%	480 000	
FCTVA année N+1		390 000
TOTAL € TTC	2 880 000	870 000
AUTOFINANCEMENT	10 000	
EMPRUNT (sur 20 ans)	2 000 000	

Par décision n°DP2018-22 du 21 décembre 2018 et compte tenu des études en cours, le projet a été dissocié en deux opérations distinctes, et une demande de DETR pour le site technique a été déposée à hauteur de 380 000€. Par arrêté, la préfecture de Lot-et-Garonne a attribué 380 000€ de DETR pour la construction du quai de transfert sur la base d'un montant estimatif de 1 900 000€HT. Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la problématique de gestion des eaux ont été confiées à PRIMA INGENIERIE. A l'issue de la consultation de travaux, et de l'analyse présentée le 8 octobre 2020, le montant global d'attribution a été porté à 196 937,15 €HT.



Les études de maîtrise d'œuvre relatives à la création du site technique ont été confiées au groupement SCP HUSSON TAROZZI (mandataire) / CITEA (VRD) / ZANI (Structure) / SIEA (fluides) / MONTET (électricité).

Les études sont en cours.

Sur le site technique, des bâtiments seront implantés (garages, ateliers, bureaux, ...), pour lesquels des toitures photovoltaïques seront mises en place, ainsi que des ombrières. De la même manière, l'intégration des équipements nécessaires à la modification de la flotte en énergie propre est étudiée.

Les travaux pour le site technique débuteront courant 1<sup>er</sup> semestre 2020.

C'est sur cette base, qu'une demande de subvention complémentaire « DSIL plan de relance » est demandée à hauteur d'environ 35% (en sus de la DETR de 380 000€ déjà attribuée), soit 665 000 €.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Demande une DSIL plan de relance de 35% pour la construction du site technique en sus de la DETR de 380 000€ d'ores et déjà attribuée.

Montant DSIL plan de relance : +/- 665 000 €

**ARTICLE 2 :** Précise que le plan de financement définitif sera arrêté à l'issue des études de maîtrise d'œuvre et communiqué sans délai aux services de l'état.

A Aiguillon, le 29 décembre 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI